



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# ACTUALISATION DU PLAN DE GESTION DES PAYSAGES AUDOIS VIS-À-VIS DES PROJETS ÉOLIENS TERRESTRES

PRÉSENTATION

2021





## LE PATRIMOINE PAYSAGER AUDOIS

Le département de l'Aude offre sur un même territoire une diversité de paysages. Le profil marqué de la montagne Noire et les hauteurs des Pyrénées audoises ; un littoral Méditerranéen étendu, des collines sèches (Minervois, Corbières) et des plaines viticoles ; mais aussi un avant-goût de l'influence atlantique avec le Lauragais, la Piège et leurs vastes cultures céréalières ou les chênes rouvres des forêts du Quercorb (cf. Atlas départemental des paysages).

### **Le patrimoine paysager audois est un bien commun.**

Il porte le département. Il témoigne de son histoire, génère une grande partie de son économie (au travers du tourisme) et fédère habitants et visiteurs autour de qualités partagées.

Le patrimoine paysager audois exprime la ligne de vie passée, présente et future du département. En ce sens, il nécessite d'être interrogé et projeté au regard du développement éolien et des objectifs à atteindre en matière de production d'énergies renouvelables.

LA MONTAGNE NOIRE

LES COLLINES  
DE L'OUEST AUDOIS





## DES PAYSAGES QUESTIONNÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

A travers la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte et ses déclinaisons en Programmes Pluriannuels de l'Énergie, la France vise la neutralité carbone en 2050, en diversifiant le mix énergétique et avec un développement important des énergies renouvelables. Ainsi, l'éolien terrestre doit presque doubler en 2028 pour dépasser les 33 200 MW.

Le département de l'Aude compte actuellement 273 éoliennes avec des gabarits de machines diversifiés qui témoignent d'une présence ancienne des parcs éoliens.

**Dès 2005, l'État s'est doté d'un outil de gestion des paysages du département vis-à-vis des projets éoliens.** Cette démarche innovante a été reprise dans d'autres départements.

LES PYRÉNÉES AUDOISES



LA VALLÉE DE L'AUDE



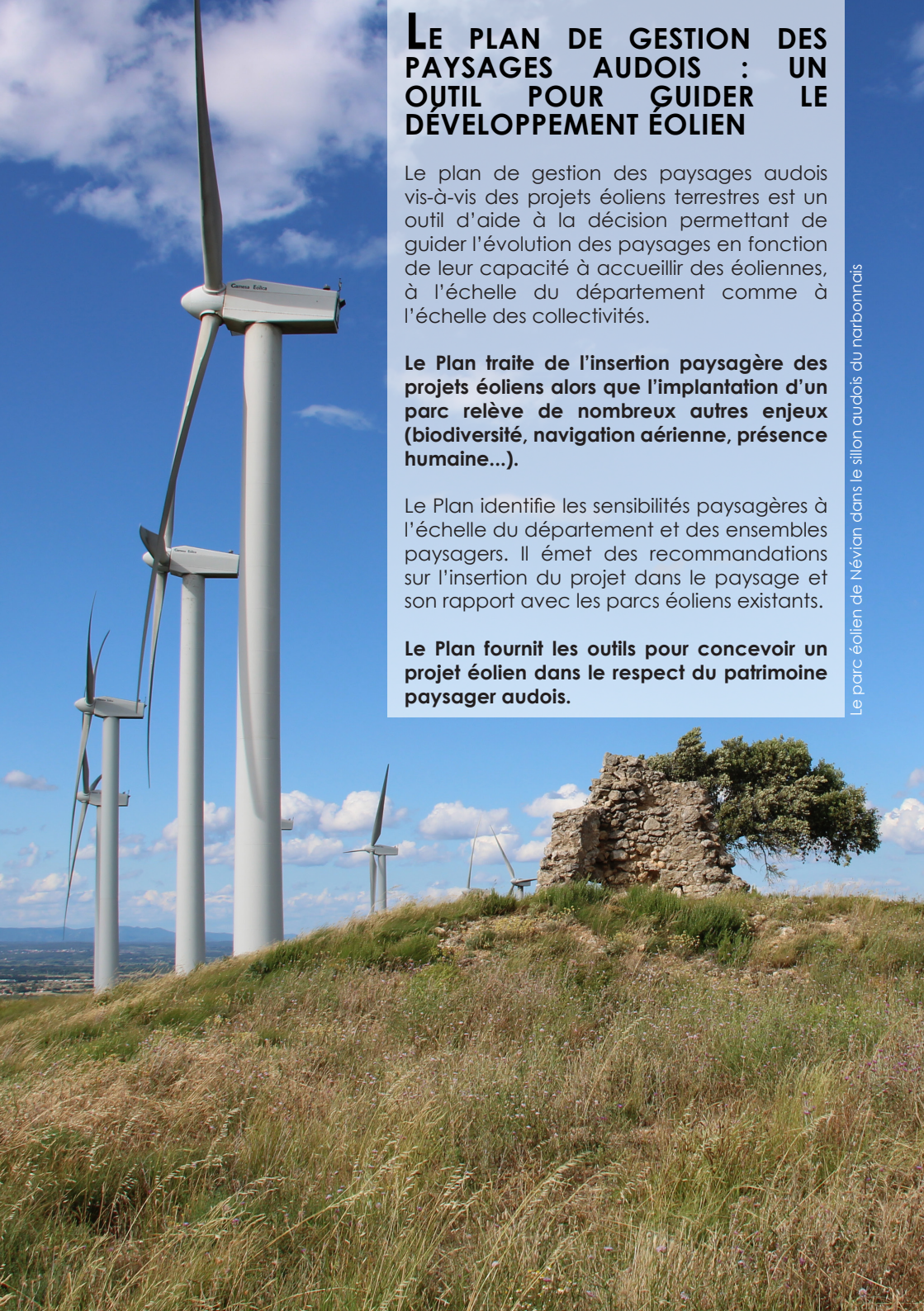
# LE PLAN DE GESTION DES PAYSAGES AUDOIS : UN OUTIL POUR GUIDER LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

Le plan de gestion des paysages audois vis-à-vis des projets éoliens terrestres est un outil d'aide à la décision permettant de guider l'évolution des paysages en fonction de leur capacité à accueillir des éoliennes, à l'échelle du département comme à l'échelle des collectivités.

**Le Plan traite de l'insertion paysagère des projets éoliens alors que l'implantation d'un parc relève de nombreux autres enjeux (biodiversité, navigation aérienne, présence humaine...).**

Le Plan identifie les sensibilités paysagères à l'échelle du département et des ensembles paysagers. Il émet des recommandations sur l'insertion du projet dans le paysage et son rapport avec les parcs éoliens existants.

**Le Plan fournit les outils pour concevoir un projet éolien dans le respect du patrimoine paysager audois.**

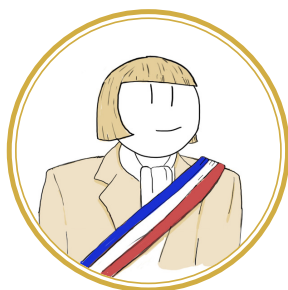


# POURQUOI UNE ACTUALISATION DU PLAN DE GESTION DES PAYSAGES AUDOIS VIS-À-VIS DES PROJETS ÉOLIENS TERRESTRES ?

- 1- Faire le bilan du Plan de 2005  
*en interrogeant d'un point de vue paysager le potentiel restant et en faisant ressortir la manière dont le plan a été pris en compte dans les projets éoliens*
- 2- Réinterroger la pertinence des secteurs à protéger, à développer ou à densifier du Plan de 2005
- 3- Identifier les zones de moindres sensibilités paysagères pour le développement de projets éoliens
- 4- Prendre en compte les impacts du renouvellement  
*pratique visant à remplacer les éoliennes trop anciennes par des nouvelles*
- 5- Prendre en compte l'évolution de la reconnaissance du patrimoine paysager et architectural du département
- 6- Porter à la connaissance des porteurs de projets
  - les enjeux paysagers du territoire, notamment la forte identité des paysages du quotidien
  - les enjeux du patrimoine culturel bâti (monuments historiques et leurs périmètres de protection ou de délimitation des abords, sites patrimoniaux remarquables, sites classés ou inscrits)
- 7- Définir une zone de vigilance propre à l'éolien autour des biens UNESCO ou au rayonnement international (canal du Midi, cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles du vertige)
- 8- Proposer des recommandations visant la requalification et la valorisation des parcs éoliens existants et l'insertion paysagère des projets à venir

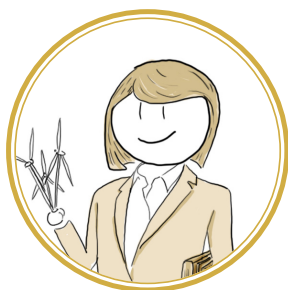


# A QUI S'ADRESSE LE PLAN DE GESTION DES PAYSAGES AUDOIS VIS-À-VIS DE L'ÉOLIEN TERRESTRE ?



## LES ÉLUS LOCAUX

Peuvent se renseigner sur la capacité de leur paysage à accueillir l'éolien. A l'aide du Plan, les élus locaux peuvent préserver la qualité paysagère de leur territoire. **Il leur permet à la fois de pouvoir accueillir des projets éoliens tout en veillant à la qualité du cadre de vie de leurs administrés.**



## LES DÉVELOPPEURS ÉOLIENS

Enrichissent leur démarche de projet en prenant en considération, dès le commencement de leurs prospections, les sensibilités paysagères de chaque ensemble paysager et les recommandations d'insertion. A l'aide du Plan, ces entreprises peuvent gagner du temps dans leur démarche et **prétendre à une qualité de projet éolien à la hauteur du patrimoine paysager audois** et intégrant la même ingéniosité que celle ayant construite les paysages audois.



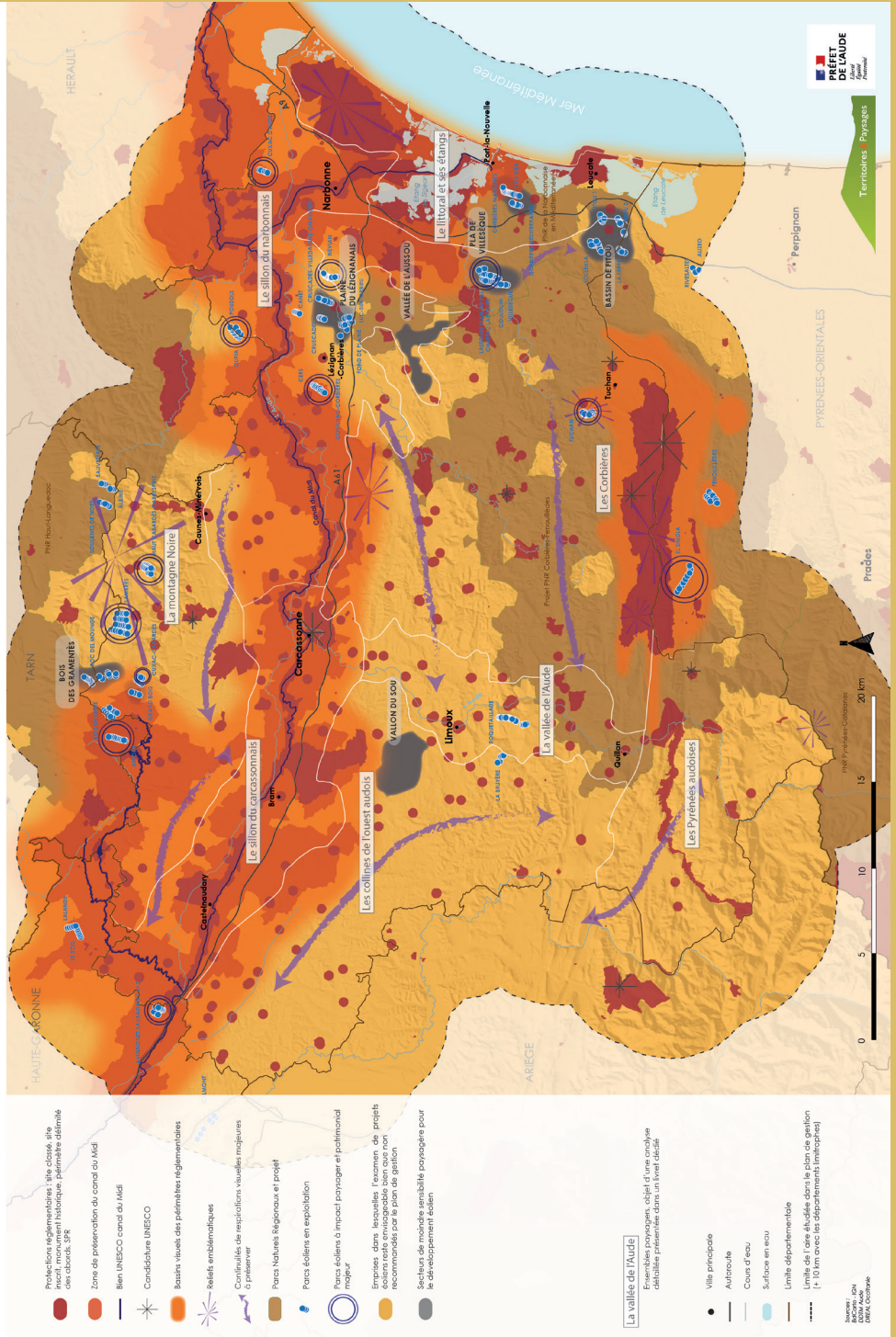
## LES SERVICES DE L'ÉTAT

Veillent à la cohérence paysagère globale du département. Grâce au Plan, la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et la DREAL (Direction Régionale de l'Équipement de l'Aménagement et du Logement), possèdent les outils pour l'évaluation paysagère des projets éoliens. **Toutefois, la prise en compte du Plan ne préjuge en rien de l'autorisation ultérieure des projets.**

# SPATIALISATION DU PLAN À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

## Synthèse de la spatialisation du plan de gestion des paysages audois vis-à-vis des projets éoliens terrestres

Décembre 2020



Territoires Paysages

Pradès

0 5 10 15 20 km

Plan Préfectoral Carcassonne

- Projections réglementaires, site classé, site inscrit, monument historique, patrimoine classé ou classé, SPN
- Zone de préservation du canal du Midi
- Bien UNESCO canal du Midi
- ✱ Candidature UNESCO
- Bâtiments visuels des périmètres réglementaires
- ✱ Reliefs emblématiques
- ✱ Continuités de respirations, vues, lignes majeures à préserver
- Parcs Naturels Régionaux et profit
- Parcs éoliens en exploitation
- Parcs éoliens à impact paysager et patrimonial majeur
- Emplacements pour lesquels l'impact des projets éoliens reste envisageable mais qui non recommandés par le plan de gestion
- Secteurs de moindre sensibilité paysagère pour le développement éolien

### La vallée de l'Aude

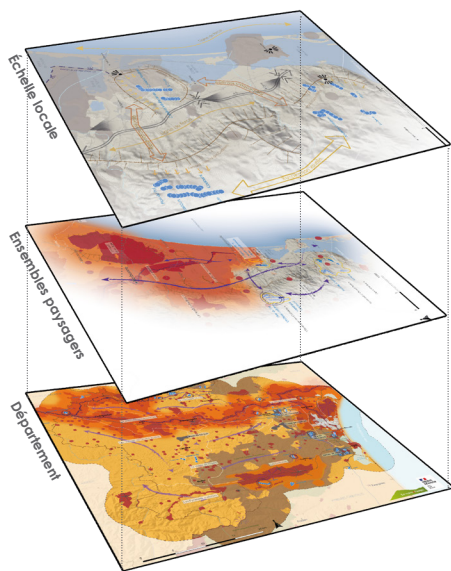
Ensembles paysagers, objet d'une analyse détaillée présentée dans un livret dédié

- Ville principale
- Autoroute
- Cours d'eau
- Surface en eau
- Surface en eau
- Limite départementale
- Limite de 1° ordre d'écoulement dans le plan de gestion (+ 10 km avec les départements limitrophes)

Source : BIGNARD, IGN, DREAL Occitanie

# COMPOSITION DU PLAN DE GESTION DES PAYSAGES AUDOIS VIS-À-VIS DES PROJETS ÉOLIENS TERRESTRES

## UN PLAN DÉCLINÉ DE L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE À L'ÉCHELLE LOCALE



Des livrets détaillent l'analyse et les recommandations pour chaque ensemble paysager. Ces livrets fournissent les éléments de connaissance entre l'échelle départementale et l'échelle communale. Ils constituent des outils d'aide à la décision à mobiliser en matière de gestion et de préservation des paysages au regard du développement éolien.



# 1

## BILAN DU PLAN DE GESTION DES PAYSAGES AUDOIS VIS-À-VIS DES PROJETS ÉOLIENS DE 2005

- Définition d'un projet de territoire en parallèle de l'insertion des éoliennes

# 2

## OBJECTIFS DE GESTION DES PAYSAGES, DU PATRIMOINE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

- Renforcer la protection des bassins visuels des paysages et éléments patrimoniaux
  - Préserver les reliefs marquants
- Maintenir des espaces de respiration
- Cadrer le développement éolien selon chaque contexte paysager

# 3

## CAHIER DE RECOMMANDATIONS D'INSERTION DES PARCS ÉOLIENS DANS LE PAYSAGE

- Recommandations générales
  - Recommandations pour le renouvellement des parcs existants
- Recommandations pour les nouveaux secteurs de développement





Le parc éolien de Corbières-Maritimes



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **LIEN DE TÉLÉCHARGEMENT DU PLAN DE GESTION DES PAYSAGES AUDOIS VIS-À-VIS DE L'ÉOLIEN TERRESTRE**

<http://www.aude.gouv.fr/energies-renouvelables-r1267.html>

### **CONTACT**

#### **PÔLE ENERGIES RENOUVELABLES**

Secrétariat du Service Urbanisme, Environnement et Développement du Territoire  
DDTM11

04 68 71 76 17

[ddtm-suedt@aude.gouv.fr](mailto:ddtm-suedt@aude.gouv.fr)

